

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9–11 février 2009**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2009/1/2/Rev.2**  
6 février 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2009. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau est choisi parmi l'une des listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

### 4. *Rapports annuels*

#### ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2008

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Le présent rapport est soumis au Conseil **pour approbation**.

### 5. *Questions de politique générale*

#### a) Politique et stratégie du PAM en matière de problématique hommes-femmes – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la recherche de solutions aux problèmes de la faim et de la malnutrition

Le présent document reprend les points forts de la précédente politique en la matière et expose dans leurs grandes lignes les mesures qui devraient être prises pour mieux intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques et aux programmes du PAM. Il identifie les priorités et les mesures à adopter pour exploiter les avantages comparatifs du PAM, reflète les conclusions d'une évaluation récente de sa politique en la matière et indique comment le PAM pourrait s'employer de façon constructive à protéger les femmes, surtout dans les camps. Le présent document est soumis au Conseil **pour approbation**.



b) Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe

Le Plan stratégique du PAM pour 2008–2011 reconnaît la nécessité pour le PAM de redoubler d'efforts pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets en en faisant un objectif stratégique exprès. Le présent document propose que le PAM intègre des mesures de prévention des catastrophes dans ses programmes et fournit un cadre directeur pour ces activités. Il est présenté **pour examen**.

c) Cadre de résultats stratégiques

Le Cadre de résultats stratégiques est l'un des piliers du cadre stratégique, du cadre de gestion et du cadre d'obligation redditionnelle du PAM. Il constitue également la base du système de mesure des résultats, qui permet au Programme de s'assurer, sur la base de résultats tangibles, que son mandat et sa stratégie ont bien été appliqués. Il aide le PAM à montrer les progrès accomplis vers la réalisation de ses objectifs stratégiques et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Cadre de résultats stratégiques relie les cinq objectifs aux effets directs et aux produits et fournit la base à partir de laquelle seront mesurés et communiqués les résultats obtenus au niveau des pays et de l'ensemble du Programme. Conformément à ce qui a été convenu à la session annuelle de 2008, lors de l'adoption du Plan stratégique du PAM pour 2008-2011, le présent document, élaboré en consultation avec les États membres, est soumis au Conseil, **pour aval**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009

Le présent rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009, soumis **pour examen**, fournit un aperçu des changements apportés au Programme de travail depuis l'adoption du Plan de gestion. Il décrit un Programme de travail dont la valeur totale s'élève à 10,9 milliards de dollars pour l'ensemble de l'exercice biennal. Il décrit également la situation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, ainsi que les dernières prévisions de la partie non affectée du Fonds général. Comme demandé par le Conseil, le complément d'information au troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 est également présenté, **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Mandat du Comité d'audit du PAM

Au début de 2008, le Bureau a demandé au Commissaire aux comptes de préparer un rapport sur le rôle, le mandat et la composition du Comité d'audit du PAM en faisant porter son attention sur des questions telles que l'établissement de rapports destinés au Conseil et la nécessité de garantir l'indépendance des membres du Comité, sur la base des meilleures pratiques en vigueur en la matière. Le présent document, établi par le Commissaire aux comptes, est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



c) Nomination du Commissaire aux comptes

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a invité le Bureau à envisager l'adoption par le Conseil d'amendements aux textes fondamentaux du PAM, afin de clarifier la procédure de nomination du Commissaire aux comptes. Les amendements proposés, qui tiennent compte des faits nouveaux intervenus au sein des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et du contrôle, sont soumis par le Bureau au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Examen de WINGS II et état de préparation aux normes IPSAS: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction du PAM

La mise à niveau de WINGS (projet WINGS II) est essentielle à l'efficacité et à la fiabilité des futurs systèmes de comptabilité et d'information financière conformes aux normes IPSAS, même si la mise en oeuvre de WINGS II a été retardée au-delà de la première année d'application des normes IPSAS. Dans le présent document, le Commissaire aux comptes examine les progrès accomplis par le PAM dans la gestion du projet relatif à la conception de cette application et rend compte de la mesure dans laquelle le système WINGS II a apporté la preuve de son utilité, en soumettant s'il y a lieu des observations au Conseil concernant les progrès de la mise en oeuvre des normes IPSAS. Selon la requête du Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations contenues dans le présent rapport est également présentée; les deux documents sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## 7. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Les tableaux récapitulatifs des mesures prises par la direction pour mettre en oeuvre ces recommandations sont présentés sous forme d'additifs aux rapports.

a) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Madagascar 10442.0

Le présent rapport résume les conclusions de l'évaluation de l'IPSR 10442 "Fourniture d'une aide face aux catastrophes naturelles récurrentes et à l'insécurité alimentaire saisonnière a Madagascar" qui s'est déroulée de juin à août 2008, avec pour objectifs: i) de rendre compte des activités entreprises et du degré de réussite par rapport au plan énoncé; et ii) de cerner les raisons des succès et des échecs et d'en tirer des enseignements. Vu le caractère innovateur de cette IPSR, l'évaluation visait également à tirer des enseignements d'une utilisation peu commune de cette catégorie d'activité, qui pourrait être étendue à d'autres opérations.

- b) Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Nicaragua 10700.0 et opération d'urgence 10695.0 financée par le Compte d'intervention immédiate

Le présent rapport évalue l'intervention menée par le PAM pour répondre aux besoins des populations touchées par l'Ouragan Felix en septembre 2007. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes est particulièrement sujette à ce genre de catastrophes et le Nicaragua a été frappé à plusieurs reprises. Le présent rapport succinct expose les conclusions et recommandations de l'évaluation et met en relief les bonnes pratiques à adopter pour concevoir et mettre en œuvre de futures opérations d'urgence consécutives à des ouragans au Nicaragua.

### *Questions opérationnelles*

8. *Projets de programmes de pays* (pour examen)

➤ Ouganda 10807.0 (2009–2014) — *supprimé*

9. a) *Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour examen*

Le Conseil est saisi, **pour examen**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Kenya 10666.0
- Ouganda 10121.3

9. b) *Augmentations budgétaires pour des IPSR soumises au Conseil d'administration pour approbation*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Tadjikistan 10603.0

10. *Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par correspondance\**

Le Conseil est saisi, **pour information**, de l'augmentation budgétaire ci-après pour une IPSR approuvée par correspondance par le Conseil entre sa deuxième session ordinaire de 2008 et sa première session ordinaire de 2009.

- République démocratique du Congo 10608.0

11. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

- Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2008\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'Appendice du Règlement général.

12. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010\*

Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée **pour information**.



### 13. *Questions d'administration et de gestion*

#### ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil, par sa décision 2002/EB.2/17, a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) observations sur les rapports du CCI intéressant le travail du PAM reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2008;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage suivi par les Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus. Le présent rapport est soumis **pour examen**.

### 14. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2008 est soumis au Conseil **pour aval**.

### 15. *Questions diverses*

#### ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM\*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, organisée les 23 et 26 janvier 2009, est présenté oralement au Conseil **pour information**.

### 16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

#### ➤ Décisions et recommandations de la première session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document dans lequel figurent toutes les décisions et recommandations de la session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.